

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL579

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 23

A l'alinéa 4, substituer aux mots :

« leurs obligations de clarté, de transparence et de loyauté »,

les mots :

« ces même obligations »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Simplification rédactionnelle